PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 6 MARS 2023 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Serge-Paul Jean, Dial Lepage, Danny Roy et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Pierre Sarrazin.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffièretrésorière.

2023-03-06-01 Ouverture de la séance

2023-03-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

2023-03-06-03 Adoption du dernier procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit adopté.

2023-03-06-04 Liste des déboursés du mois de février

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 162 820,²¹ \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2023-03-06-05 Correspondance (dons)

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de la Coalition des Gaspésiens pour le retour du train de passagers de VIA Rail. Un point est ajouté à autres sujets.

Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre de la CRÉGÎM, pour un montant de 75 \$.

Fête de la pêche

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 125 \$ soit versé au Club Lions de Paspébiac comme soutien à l'organisation de la Fête de la pêche destinée aux enfants de 6 à 18 ans et prévue les 3 et 4 juin 2023 au Domaine du lac Alain.

2023-03-06-06 Désignation d'un maire suppléant

ATTENDU QUE le mandat du maire suppléant venait à échéance le 6 mars 2023;

ATTENDU la volonté du Conseil de poursuivre le processus de rotation pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que monsieur Richard Bourdages soit désigné à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Siméon à compter du 6 mars 2023 jusqu'au 6 novembre 2023.

2023-03-06-07 Rejet de la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales dans l'Est-du-Québec

CONSIDÉRANT QUE, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE, le 1er février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite des consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la Municipalité de Saint-Siméon, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élues et élus de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent et à la Commission;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon s'oppose au redécoupage proposé.

DE demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec.

DE transmettre la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

2023-03-06-08 Formation pompier 1 – cohorte 2023

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

D'ACCEPTER l'inscription de monsieur Jean-Benoît Roy au programme de formation Pompier 1.

D'ACCEPTER l'offre de service soumise par monsieur David Thibault, instructeur en sécurité incendie, pour offrir le cours Pompier 1.

2023-03-06-09 Avis de motion – Règlement numéro 512-23 Régissant la démolition d'immeubles

Le conseiller Richard Bourdages donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 512-23, régissant la démolition d'immeubles, sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'adopter les normes et les dispositions relatives à la démolition d'immeubles ce, tel que décrit aux articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

2023-03-06-10 Adoption du projet de Règlement numéro 512-23 Régissant la démolition d'immeubles

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le projet de Règlement numéro 512-23, régissant la démolition d'immeubles, soit adopté.

Une assemblée publique aura lieu le 3 avril à compter de 19 heures à la salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon pour fin de consultation.

2023-03-06-11 Aménagement d'un puits d'eau potable dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air Octroi du mandat

ATTENDU QUE la programmation de travaux version n°2 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 1er juin 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que celle-ci comprend le remplacement du bâtiment actuel du centre Plein Air:

ATTENDU QUE la firme ARPO Groupe-conseil Inc. a été mandatée pour les services en ingénierie requis (plans, devis et surveillance des travaux) dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air;

ATTENDU QUE l'aménagement d'un nouveau puits d'eau potable est requis dans le cadre du projet pour l'aménagement d'un nouveau puits;

ATTENDU les offres de services professionnelles reçues pour les services professionnels visant l'aménagement d'un puits d'eau potable dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air;

Professionnels	Montant
	(taxes en sus)
Les Puits Artésiens Deschênes Inc.	11 135 \$
Forage Moreau Inc.	14 350 \$
Bernard Lizotte et Fils Inc.	22 000 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater Les Puits Artésiens Deschênes Inc. pour les services professionnels visant l'aménagement d'un puits d'eau potable dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 22 février 2023, au montant de 11 135 \$, taxes en sus.

2023-03-06-12 Aire de détente – Règlements 2023

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'adopter les modifications apportées aux règles et modalités de l'Aire de détente pour la saison estivale 2023.

2023-03-06-13 Autres sujets

2023-03-06-13-01 Appui au retour du train de VIA Rail entre Matapédia et New Carlisle en 2023

CONSIDÉRANT QUE la Gaspésie est privée de tout service de transport ferroviaire de passagers depuis bientôt dix ans, VIA Rail s'étant retirée à cause du mauvais état de la voie ferrée et des ponts;

CONSIDÉRANT QUE cette rupture de service entraîne de sérieux préjudices à la région et sa population sur les plans sanitaire, économique et social;

CONSIDÉRANT QUE le train, en favorisant le passage de la voiture individuelle au transport collectif, contribue aux efforts du gouvernement du Canada pour le respect de ses obligations nationales et internationales en matière de réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a déjà effectué ou est en voie de réaliser d'importants travaux d'infrastructure afin de permettre une reprise prochaine du trafic ferroviaire:

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des travaux de réhabilitation de la voie ferrée et des ponts permettra une circulation sécuritaire des convois, y compris ceux de VIA Rail, entre Matapédia et New Carlisle d'ici la fin de 2023;

CONSIDÉRANT QUE les installations ferroviaires à New Carlisle, qui comprennent notamment un triangle de virage (wye), conviennent tout à fait à l'aménagement d'un terminus temporaire à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la société VIA Rail a comme mission fondamentale d'offrir à la population un service de transport ferroviaire et que tout retard inutile constituerait un renoncement à l'accomplissement de ce devoir;

CONSIDÉRANT QUE la reprise, cette année, du service de transport ferroviaire de passagers entre Matapédia et New Carlisle, relayé par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM), représenterait un gain substantiel pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE la population gaspésienne réclame toujours la reprise du service de transport ferroviaire des passagers jusqu'à Gaspé dès que l'état des infrastructures le permettra;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon demande au gouvernement fédéral ainsi qu'à VIA Rail de reprendre le service de transport ferroviaire des passagers entre Matapédia et New Carlisle dès 2023:

QUE la Municipalité de Saint-Siméon demande au gouvernement fédéral ainsi qu'à VIA Rail de s'engager à rétablir le service complet entre Matapédia et Gaspé aussitôt que les travaux de réhabilitation des infrastructures ferroviaires seront parachevés et permettront, par conséquent, la circulation sécuritaire des convois.

2023-03-06-14 Période de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Cinq (5) personnes étaient présentes.

2023-03-06-15 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphar séance, il est 20 h 25.	ne-Alexandre Blais propose la levée de la
Denis Gauthier Maire	Nathalie Arsenault Directrice générale